



Du  
CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
19 novembre 2025

Membres en exercice  
29

Membres présents  
24

Membres représentés  
2

Membres absents  
3

Nombre de suffrages  
exprimés  
26

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025**

L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,

**ABSENTS REPRESENTES** :

Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE  
Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON

**EXCUSÉS**

Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY

**ABSENTS**

Christian DETROISIEN

A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE

**N° D 2025-11-565**

**MODERNISATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC  
FONDS DE CONCOURS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-11-5 et suivants relatifs aux fonds de concours,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Grand Roye en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 approuvant le règlement d'attribution du fonds de concours 2025-2026-2027 « Subvention d'investissement en faveur du soutien local des communes membres de la CCGR »,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Grand Roye en date du 25 septembre 2025, attribuant à la commune de Roye un fonds de concours d'investissement d'un montant de 65 748 €, destiné à participer au financement de la modernisation du parc d'éclairage public,

Vu le projet de convention fixant les modalités de versement et d'utilisation de ce fonds de concours, joint à la présente délibération,

Considérant la participation financière de l'EPCI permettant d'alléger le coût restant à la charge de la commune,

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante afin de rendre exécutoire l'attribution du fonds de concours,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Article 1 :** Accepte l'attribution par la Communauté de communes du Grand Roye d'un fonds de concours d'investissement d'un montant de 65 748 €, destiné à participer au financement de la modernisation du parc d'éclairage public,

**Article 2 :** Approuve les termes de la convention fixant les modalités de versement et d'utilisation de ce fonds de concours, annexée à la présente délibération.

**Article 3 :** Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette opération.

**Article 4 :** La présente délibération sera transmise à la Communauté de communes du Grand Roye et affichée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

